



**MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des  
collectivités locales**

Paris, le **15 JAN. 2025**

**La directrice générale des collectivités locales**

**à**

**Mesdames et Messieurs les préfets**

Référence	25-000222-D
Date de signature	<b>15 JAN. 2025</b>
Emetteur	DGCL/ Département des Etudes et des Statistiques Locales
Objet et action à réaliser	Transmission à la DGCL des budgets primitifs des régions, des départements, de la « Ville de Paris », de la Collectivité de Corse, de la Métropole de Lyon, des collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane - exercice 2025
Echéance	Dans les meilleurs délais
Contact utile	Secrétariat DESL - Téléphone : 01 40 07 68 29 Email : dgcl.desl-secretariat@dgcl.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	2

**NOTE D'INFORMATION**

**Note relative à la transmission à la DGCL des budgets primitifs des régions, des départements, de la « Ville de Paris », de la Collectivité de Corse, de la Métropole de Lyon, des collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane - exercice 2025**



**La présente note a pour objet de vous inviter dès à présent à transmettre à la DGCL les budgets primitifs 2025 des régions, des départements, de la Ville de Paris, de la collectivité de Corse, de la Métropole de Lyon, des collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane.**

Pour permettre le suivi des statistiques sur les finances des départements et des régions sur l'exercice 2025, je vous prie de me transmettre dans les meilleurs délais possibles les budgets primitifs de votre région, de votre département ou le cas échéant des autres collectivités susmentionnées.

Plus précisément, les documents à fournir doivent comporter :

- le budget principal,
- les annexes notamment celle traitant de la dette,
- l'état du personnel
- le rapport de présentation

Pour faciliter le traitement des informations, la transmission des budgets primitifs pourra se faire, de préférence, par voie électronique en privilégiant les applications Actes Budgétaires, Envol, France Transfert.

En fonction du vecteur de transmission retenu, vous pourrez mobiliser l'adresse postale ou l'adresse électronique ci-dessous, sachant que la mise à disposition de l'information sous « actes budgétaires » devra être signalée en mentionnant le numéro de l'acte :

Direction générale des collectivités locales  
Département des études et des statistiques locales  
Secrétariat DESL  
Place Beauvau – 75008 Paris

[dgcl-desl-secretariat@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-desl-secretariat@dgcl.gouv.fr)

Il est souhaitable de disposer de ces données le plus rapidement possible après le vote du budget. Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre les documents attendus dès qu'ils seront en votre possession.

Cécile RAQUIN

